

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le vingt février, à dix huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel GUERBER, Maire.

Présents : Messieurs M. GUERBER, J.-M. FRANCOIS, B. HAEGELI, R. LAVOINE, T. VIEILLOT et Mesdames N. LOISIL, S. ROUQUETTE, C.-L. CHASTANIER, M. GUY, M. DUFFAUD.

Absent excusé : P.Y. RENAUD

Secrétaire de séance : S. ROUQUETTE

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 23 janvier 2009.

1) Village de caractère :

Six bureaux d'étude ont répondu à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre « village de caractère ».

Après étude du tableau d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres a retenu la proposition de Mme Nathalie LUCAS, paysagiste dont le devis se monte à 30 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le choix de la CAO. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

2) Tarif expositions dans le château :

Le tarif de location pour les expositions reste inchangé, à savoir 100 € pour une semaine et 150 € pour 2 semaines.

Vote à l'unanimité.

3) Licence Taxi :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Jessica KOVALSACK pour la création d'une licence de taxi sur LUSSAN.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la création de cette licence sur notre commune.

4) Questions diverses :

- **Enduro UFOLEP des 1 et 2 mai 2009** : Le Moto club primeur demande l'autorisation d'organiser sur la commune une course les 1 et 2 mai 2009. Le lieu de rassemblement étant le stade de Lussan. Le conseil municipal donne un avis favorable sous réserve d'une remise en état des chemins en cas de dégradation.
- **Circuits VTT et randonnée** : Cette manifestation organisée par l'association Aiguillon nature se déroulera le 17 mai 2009. Le lieu de rassemblement sera le parc de Fan.
- **Information sur les expositions itinérantes du Conseil Général** : catalogue mis à la disposition au secrétariat de la Mairie.

La séance est levée à 19 heures 15.